

À la rentrée 2012, 1 082 collèges publics sont en éducation prioritaire dont 301 en Éclair. La population scolaire des collèges Éclair est particulièrement défavorisée. Depuis 2007, on constate une baisse des compétences dans les collèges Éclair, tandis que les résultats restent stables dans les écoles. Les collèges en éducation prioritaire sont plus touchés par l'absentéisme. Les élèves de l'éducation prioritaire signalent plus d'incidents violents graves que les autres collégiens et ont une opinion sur le climat scolaire un peu moins favorable, mais il y a peu d'écarts en termes de victimation.

L'éducation prioritaire – État des lieux

Cette Note vise à faire un point, aussi complet que possible, sur l'éducation prioritaire aujourd'hui. Elle s'appuie sur de nombreuses publications de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) dans lesquelles l'éducation prioritaire (EP)¹ était l'un des axes d'analyse. Nous remercions les auteurs, dont nous reprenons parfois telles quelles les formulations. Les références de ces publications sont indiquées à la fin de la Note.

À la rentrée 2012, 301 collèges publics relèvent du dispositif Éclair (Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) en France métropolitaine et dans les Dom. Ces établissements scolarisent un peu plus d'un collégien sur vingt du secteur public (142 300 élèves). Leur répartition n'est pas homogène sur le territoire. Ainsi, en France métropolitaine, la part des collégiens du secteur public en Éclair oscille entre 11,5 % pour l'académie d'Aix-Marseille et 0,2 % pour celle de Grenoble.

Par ailleurs, neuf collèges privés sous contrat relèvent du dispositif Éclair. Dix-sept lycées et dix-sept lycées professionnels font aussi partie du dispositif.

On dénombre 2 139 écoles publiques Éclair à la rentrée 2012. Elles accueillent 6,3 % des écoliers du secteur public (367 200 élèves). Les diversités académiques sont semblables à celles constatées pour les collèges.

À la rentrée 2012, en France métropolitaine et dans les Dom, les réseaux de réussite scolaire (RRS) comptent 4 457 écoles publiques et 781 collèges publics. Dans ces établissements sont scolarisés 11,4 % des écoliers accueillis dans le secteur public, soit 664 300 élèves, et 14,1 % des collégiens, soit 365 900 élèves.

La population scolaire des Éclair est très défavorisée socialement

Comme attendu, les collégiens des Éclair sont très massivement d'origine sociale défavorisée : trois quarts d'entre eux (73,0 %) ont des parents ouvriers ou inactifs, contre un tiers (34,5 %) dans les établissements hors éducation prioritaire. Ces constats restent vrais, mais dans une moindre mesure, pour les élèves scolarisés dans un collège RRS ([tableau 1](#)).

Cependant, compte tenu du nombre restreint de collèges Éclair ou RRS, la majorité des élèves de milieu social défavorisé est scolarisée hors éducation prioritaire : 11,3 % des élèves de sixième

Direction de l'évaluation,
de la prospective et de la performance
Directrice de la publication : Catherine Moisan
Secrétaire de rédaction : Marc Saillard
Maquettiste : Frédéric Voiret
Impression : DEPP/DVE
DEPP, Département de la valorisation et de l'édition
61-65 rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15
depp.diffusion@education.gouv.fr
ISSN 1286-9392

1. Le champ de l'éducation prioritaire variera dans cette Note un peu suivant l'année concernée : avant 2011, le cœur de l'éducation prioritaire sera constitué par les Rar ; à partir de 2011, il s'agira des Éclair, qui recouvrent largement les précédents.

TABLEAU 1 – Structure de la population scolaire à la rentrée 2012 (en %)
France métropolitaine + Dom, public

	Scolarisation dans un collège			
	En Éclair	En RRS	Hors EP	Ensemble
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	73,0	56,5	34,5	42,3
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	9,1	19,0	38,5	30,9

Source : MEN-MESR DEPP

dont les parents ont une PCS défavorisée sont scolarisés en Éclair et 21,1 % en RRS.

Les écoles de l'EP accueillent plus d'enfants de deux ans en 2011²

En 2011, l'accueil des enfants de deux ans est plus important dans l'éducation prioritaire, avec un taux de scolarisation de 18 % en Éclair contre 11 % hors Éclair³. Les écoles publiques accueillant des enfants de deux ans en Éclair représentent 6 % de l'ensemble des écoles et 15 % dans les RRS. Elles totalisent 33 % des enfants de cet âge scolarisés dans le secteur public (soit 24 000 élèves). Ces écoles comptent en moyenne autour de 12 enfants de deux ans pour les écoles maternelles en Éclair, 11 en RRS contre une moyenne de 7 pour les écoles hors éducation prioritaire. La proportion d'écoles accueillant des élèves de deux ans varie en fonction de l'appartenance à l'éducation prioritaire et des caractéristiques des territoires (ruralité, appartenance à une zone urbaine sensible) (tableau 2). Presque 40 % des écoles de l'éducation prioritaire situées en zone urbaine sensible (ZUS) scolarisent des élèves de deux ans contre moins du quart pour les écoles hors éducation prioritaire en milieu rural.

TABLEAU 2 – Proportion d'écoles accueillant des enfants de deux ans en Éclair, RRS, ZUS et zone rurale (en %)

France métropolitaine + Dom, public

Zone	Rural	ZUS	Ensemble
Éclair	29,9	37,2	33,3
RRS	39,3	39,2	36,0
Hors EP	23,9	25,2	26,6
Ensemble	25,4	35,7	27,7

Source : MEN-MESR DEPP

2. Éducation & formations n° 82, voir rubrique « pour en savoir plus ».

3. Ce taux a été calculé en estimant l'effectif démographique en Éclair par le nombre d'élèves de 3 à 5 ans, en postulant un taux de scolarisation de 100 % à ces âges et en négligeant les fluctuations démographiques.

Des moyens supplémentaires

En 2011-2012, le taux d'encadrement au collège (nombre d'élèves divisé par le nombre de divisions [E/D]) est plus favorable dans les Éclair (20,4) et dans les RRS (21,5) que dans les collèges ne relevant pas de l'éducation prioritaire (24,7) (tableau 3).

Le nombre moyen d'élèves par structure pédagogique (E/S) est le nombre d'élèves dont un enseignant a la charge pendant une heure de classe. Il tient compte, pour chaque type d'enseignement, du nombre d'heures d'enseignement suivies par un ensemble d'élèves devant un professeur. Il se différencie du nombre moyen d'élèves par division, qui ne tient pas compte des enseignements en groupe.

Le nombre moyen d'élèves par structure pédagogique est plus favorable dans les Éclair (19,2) et dans les RRS (20,6) que dans les collèges ne relevant pas de l'éducation prioritaire (23,1).

TABLEAU 3 – Taux d'encadrement

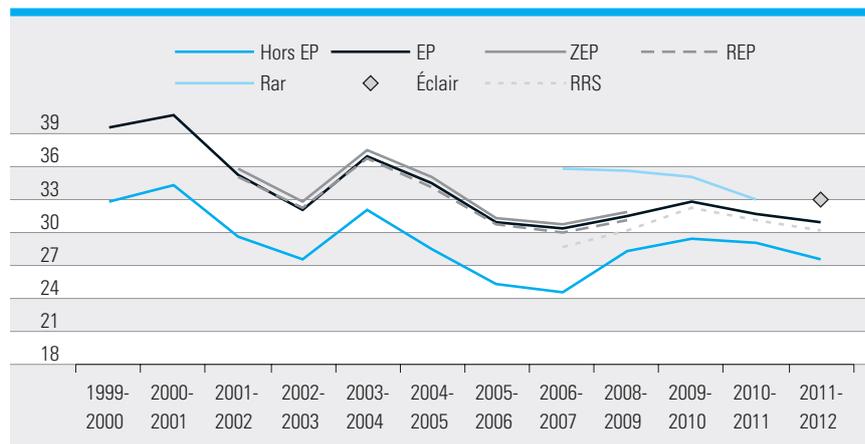
France métropolitaine + Dom, public

		En Rar	En Éclair	En RRS	Hors EP	Ensemble
E/C (écoles)	En 2010-2011	21,9	22,1	22,3	23,8	23,5
	En 2011-2012	21,9	22,2	22,3	23,8	23,7
E/D (collèges)	En 2010-2011	20,1	20,3	21,5	24,3	23,6
	En 2011-2012	20,2	20,4	21,5	24,7	23,9
E/S (collèges)	En 2010-2011	19,3	19,4	20,6	23,1	22,5
	En 2011-2012	19,2	19,4	21,0	23,5	22,9

Source : MEN-MESR DEPP

GRAPHIQUE 1 – Pourcentage d'enseignants en poste depuis deux ans ou moins dans le même collège

France métropolitaine + Dom, public



Source : données ICOTEP

De même, le taux d'encadrement à l'école (nombre d'élèves divisé par le nombre de classes [E/C]) est un peu meilleur que dans les collèges de l'éducation prioritaire (22,2 en Éclair, 22,3 en RRS contre 23,8 pour les autres établissements). L'écart est moindre qu'en collège, en partie parce que beaucoup d'établissements hors éducation prioritaire sont situés en zone rurale et bénéficient structurellement d'un taux d'encadrement plus favorable. Ces taux d'encadrement n'incluent pas les maîtres surnuméraires.

Des enseignants jeunes ayant peu d'ancienneté

Le pourcentage d'enseignants en poste depuis deux ans ou moins dans le même collège ne mesure pas l'ancienneté en éducation prioritaire mais l'ancienneté dans le même collège, et permet de mettre en évidence le taux de rotation des enseignants dans les collèges.

Le pourcentage d'enseignants en poste depuis deux ans ou moins dans le même collège en EP est toujours supérieur à celui hors éducation prioritaire. En 2011-2012, ils sont respectivement de 31 % et de 28 %. L'écart oscille autour de 3 points depuis 2006-2007 (graphique 1).

De même, le pourcentage d'enseignants en poste depuis deux ans ou moins dans le même collège en Éclair est toujours supérieur à celui en RRS. En 2011-2012, ils sont respectivement de 33 % et de 30 %.

Par rapport aux établissements situés hors éducation prioritaire, les enseignants en éducation prioritaire sont plus jeunes : 18 % des professeurs de collège en EP ont 30 ans ou moins contre 11 % hors EP et 16 % des professeurs des écoles en EP contre 10 % hors EP.

Les collégiens en Éclair passent moins souvent en seconde GT...

Les collèges de l'éducation prioritaire se distinguent aussi selon le retard scolaire : le taux de retard à l'entrée en sixième est de 20 % en Éclair et de 17 % en RRS, contre 11 % hors éducation prioritaire (tableau 4). Toutefois, l'éducation prioritaire ne concentre qu'une minorité des élèves en retard : 9 % des élèves de sixième en retard sont scolarisés en Éclair et 19 % en RRS.

Un élève de troisième a près de 9 chances sur 10 d'arriver au second cycle (*i.e.* en seconde générale et technologique [GT] ou en seconde professionnelle ou CAP), qu'il soit scolarisé dans un collège Éclair ou non (tableau 5).

Cependant, les élèves des collèges Éclair sont plus souvent orientés en seconde professionnelle et en CAP : le taux d'accès

TABLEAU 4 – Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2012 (en %)
France métropolitaine + Dom, public

	Scolarisation dans un collège			
	En Éclair	En RRS	hors EP	Ensemble
Proportion d'élèves entrant en sixième en retard	20,4	17,2	11,2	12,1

Source : MEN-MESR DEPP

TABLEAU 5 – Taux d'accès en seconde - Année scolaire 2011-2012 (en %)
France métropolitaine + Dom, public

	Taux d'accès :				
	de 3 ^e en 2 nd e GT	de 3 ^e en 2 nd e professionnelle	de 3 ^e en CAP	de 3 ^e en 2 nd e (CAP + GT + pro)	de 6 ^e en 3 ^e
Éclair	44	33	10	89	73
Éclair et RRS	51	30	8	89	75
Hors Éclair et RRS	64	20	4	88	78
Ensemble	61	22	4	87	77

Source : MEN-MESR DEPP

de troisième en seconde professionnelle est de 33 % pour les élèves scolarisés dans un collège Éclair contre 20 % hors EP, et le taux d'accès de troisième en CAP est de 10 % pour les élèves scolarisés dans un collège Éclair contre 4 % ailleurs. Corrélativement, les élèves en Éclair vont nettement moins souvent en seconde GT.

... et réussissent moins bien le DNB

Le diplôme national du brevet (DNB) comprend un examen écrit de trois épreuves (français, mathématiques et histoire-géographie-éducation civique). À la session 2011, 32 % des élèves des collèges Éclair et 44 % des élèves des RRS ont obtenu plus de 10 sur 20 aux épreuves écrites contre 61 % ailleurs. Cependant, en prenant en compte le contrôle en cours de formation et l'oral d'histoire des arts, les écarts diminuent : 71 % des élèves des Éclair

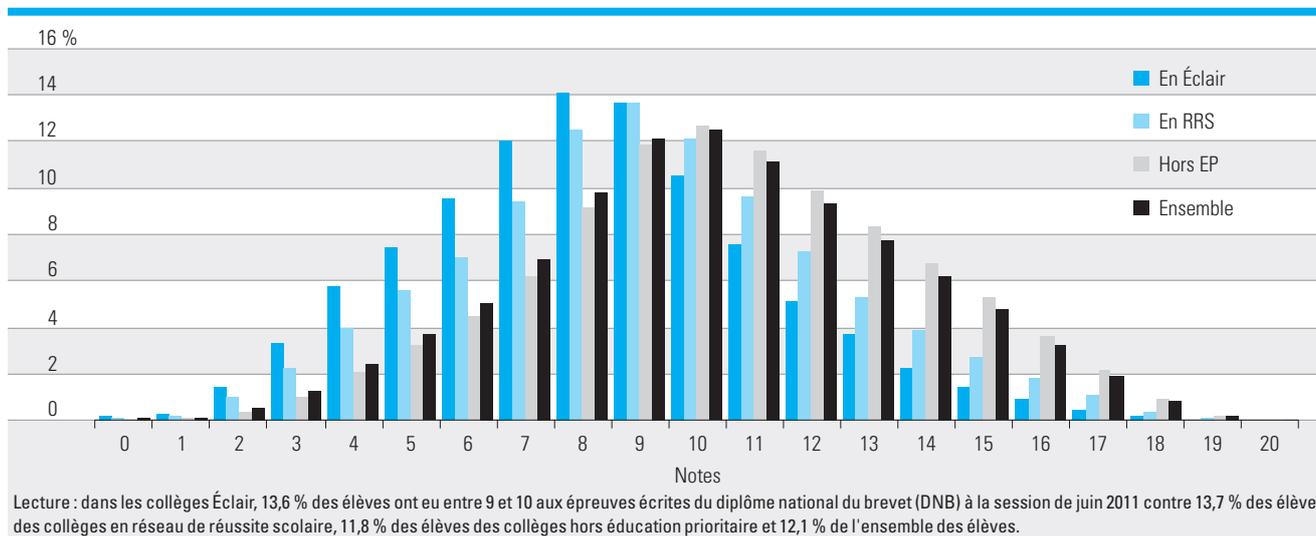
ont obtenu leur DNB contre 83 % ailleurs (graphique 2). Ces indicateurs doivent être interprétés plus comme un état des lieux initial sur la réussite scolaire des élèves en Éclair que comme une évaluation de ce dispositif. En effet, le dispositif Éclair n'étant entré en application qu'à la rentrée 2011 et le DNB ayant été passé en juin 2011, les actions pédagogiques spécifiques n'ont pas pu être appliquées.

Une baisse des compétences de base en Éclair⁴

En fin de CM2, 88 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 91 % en mathématiques. En fin de troisième, 75 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 87 % en mathématiques.

4. Indicateur n° 19 de l'état de l'École, n° 22, édition 2012 ; et Cedre.

GRAPHIQUE 2 – Répartition des élèves selon leurs notes aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) en 2011
France métropolitaine + Dom, public



Source : MEN-MESR DEPP

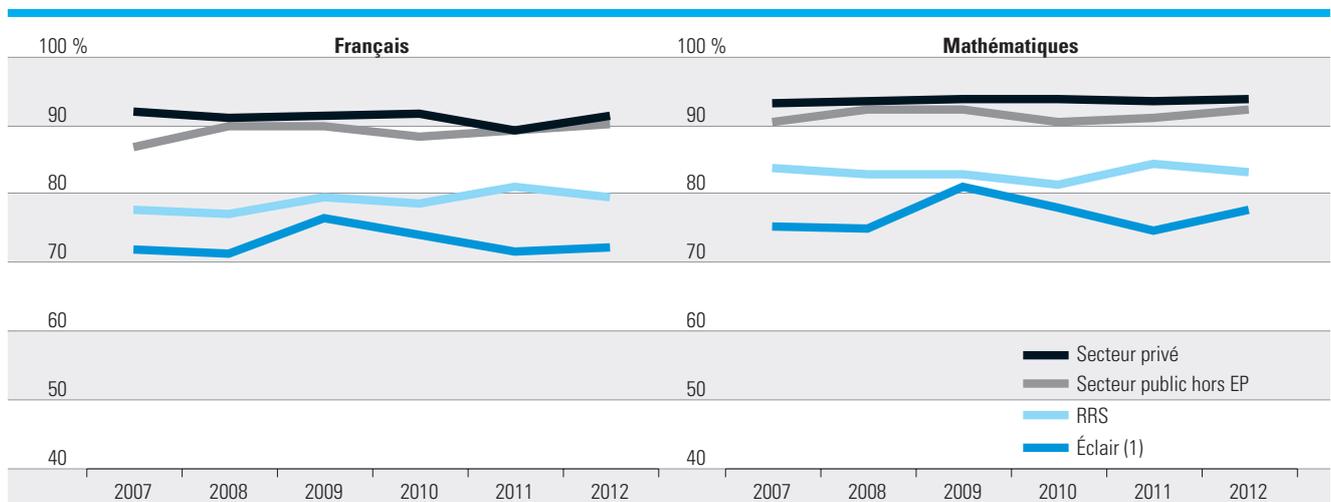
Si l'on tient compte des marges d'incertitude inhérentes à ce type d'enquêtes par échantillonnage, aucune différence significative n'apparaît en CM2 entre les résultats de 2012 et ceux des années précédentes, que ce soit en éducation prioritaire ou ailleurs (*graphique 3*). Les élèves des collèges Éclair restent environ 15 points en dessous de la moyenne, l'écart étant moindre pour les RRS.

En troisième, depuis 2007, on observe une baisse significative de la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base en français parmi les collégiens des Éclair et

ceux des RRS à un degré moindre, alors que les résultats sont stables hors éducation prioritaire. Pour les mathématiques, cette baisse concerne uniquement les collégiens des Éclair (*graphique 4*). L'écart s'est donc creusé entre l'éducation prioritaire et le reste des collèges, pour atteindre plus de 30 points en français concernant les Éclair. Le dispositif Cedre (Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon) permet d'avoir une vision complémentaire sur ce sujet, car les compétences évaluées sont plus variées. L'évaluation Cedre concernant la maîtrise de la langue et les

mathématiques confirme les évolutions observées pour les compétences de base. En fin de CM2, en anglais, tant en compréhension orale qu'en compréhension écrite, les scores moyens ont sensiblement progressé (respectivement 18 et 22 points à l'oral et à l'écrit). Cependant, la progression est moindre dans l'éducation prioritaire et l'écart s'est donc creusé (de l'ordre de 25 points). En troisième, le niveau a stagné en compréhension écrite et a sensiblement baissé en compréhension orale (- 14 points). L'écart entre l'éducation prioritaire et les autres établissements publics a cependant peu évolué (*tableau 6*).

GRAPHIQUE 3 – Évolution de la proportion d'élèves qui maîtrisent, en CM2, les compétences de base en français et en mathématiques (en %)
France métropolitaine + Dom

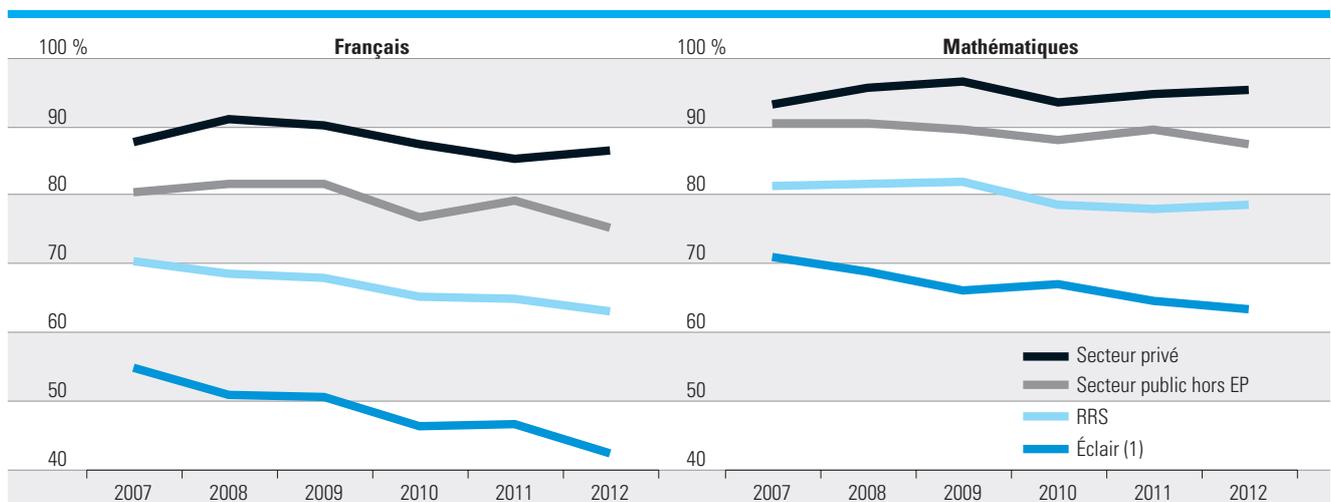


(1) De 2007 à 2011, les résultats portent sur les réseaux ambition réussite (Rar). Par la suite, la quasi-totalité des établissements de Rar ont été intégrés au programme Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair). En 2012, on obtient des résultats équivalents si on limite la comparaison aux établissements qui relevaient du dispositif Rar auparavant.

Lecture : en mars 2012, dans les écoles Éclair, 72,2 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français contre 79,5 % des élèves des écoles en réseau de réussite scolaire, 90,0 % des élèves des écoles publiques hors éducation prioritaire et 91,3 % des élèves des écoles privées.

Source : MEN-MESR DEPP

GRAPHIQUE 4 – Évolution de la proportion d'élèves qui maîtrisent, en troisième, les compétences de base en français et en mathématiques (en %)
France métropolitaine + Dom



(1) De 2007 à 2011, les résultats portent sur les réseaux ambition réussite (Rar). Par la suite, la quasi-totalité des établissements de Rar ont été intégrés au programme Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair). En 2012, on obtient des résultats équivalents si on limite la comparaison aux établissements qui relevaient du dispositif Rar auparavant.

Lecture : en mars 2012, dans les collèges Éclair, 42,4 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français contre 63,1 % des élèves des collèges en réseau de réussite scolaire, 75,4 % des élèves des collèges publics hors éducation prioritaire et 86,6 % des élèves des collèges privés.

Source : MEN-MESR DEPP

TABLEAU 6 – Compétences en langues étrangères
France métropolitaine + Dom, public et privé

	Compréhension orale				Compréhension écrite			
	CM2		Troisième		CM2		Troisième	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010
Privé	252	277	260	252	251	280	266	273
Public hors EP	251	270	251	236	252	273	251	246
EP	237	245	228	215	237	249	223	221
Ensemble	250	268	250	236	250	272	250	248

Lecture : en CM2, le score moyen de compréhension orale des élèves des écoles privées est de 252 en 2004 et de 277 en 2010. En troisième, le score moyen de compréhension orale des élèves des collèges privés est de 260 en 2004 et de 252 en 2010.

Source : évaluations Cedre

Les collèges en éducation prioritaire sont plus touchés par l'absentéisme⁵

En janvier 2010, la proportion moyenne de collégiens absentéistes est de 6,4 % en éducation prioritaire (Rar ou RRS) contre 2,3 % hors EP.

De façon plus globale, le taux d'absentéisme croît en fonction des difficultés scolaires de la population accueillie par le collège, difficultés mesurées par la proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième. En janvier 2010, pour les établissements dont la proportion d'élèves en retard est inférieure à 10 %, le taux d'absentéisme est de 1 % ; pour les établissements comprenant plus de 20 % d'élèves en retard en sixième, ce taux monte à 6,2 %.

Le retard en troisième semble moins significatif. En effet, il faut que la proportion d'élèves en retard en troisième dépasse 50 % pour que le taux d'absentéisme soit affecté. En janvier 2010, le taux d'absentéisme s'élève à 4,7 % dans les établissements comprenant plus de 50 % d'élèves en retard en troisième contre 3,2 % pour l'ensemble des collèges.

Les élèves des Rar déclarent plus d'incidents graves que les autres collégiens mais il y a peu d'écart en termes de victimation⁶

En ce qui concerne le climat scolaire, l'opinion des élèves de Rar paraît un peu moins favorable, l'écart étant, suivant les questions, souvent assez faible, mais statistiquement significatif. En particulier,

5. Note d'Information 11.22 (voir rubrique « pour en savoir plus »).

6. Note d'Information 11.14 (voir rubrique « pour en savoir plus »).

ils ne sont que 81 % à se sentir tout à fait ou plutôt en sécurité dans leur collège (contre 86 % en général) et 79 % dans leur quartier (contre 84 %). Cet écart peut s'expliquer par le fait que 70 % des collèges des Rar se trouvent en zone urbaine sensible, contre 7 % des collèges urbains et aucun collège rural. Notons que les élèves des Rar se caractérisent par une plus grande dispersion dans leurs réponses. Ils ont tendance à utiliser plus souvent les catégories extrêmes en positif comme en négatif (Beaucoup/Pas du tout, Très bonnes/Mauvaises...), phénomène déjà constaté lors de l'exploitation d'autres enquêtes.

Près de 10 % des élèves des Rar déclarent ne pas s'être rendus au collège au moins une fois, car ils avaient peur de la violence : c'est deux fois plus que dans les autres collèges urbains et ruraux. Les relations avec les enseignants y sont également un peu moins bonnes : 15 % des élèves trouvent qu'il y a beaucoup ou plutôt beaucoup d'agressivité dans celles-ci, contre 10 % dans l'ensemble. Pour synthétiser l'opinion des élèves sur le climat scolaire, un indice a été construit : il est compris entre 0 et 12 et correspond au nombre de réponses positives que l'élève a cochées concernant le climat scolaire de son établissement. Plus cet indice est élevé, plus l'élève trouve le climat de son collège agréable (tableau 7).

TABLEAU 7 – Indice de climat scolaire (%)
France métropolitaine, collèges publics

Indice de climat scolaire	Ensemble	Type d'établissement		
		Rar	Urbain hors Rar	Rural hors Rar
De 0 à 3	0,6	1,0	0,6	0,5
De 4 à 6	3,9	7,5	3,8	3,4
De 7 à 9	18,7	22,6	18,9	15,3
De 10 à 12	76,9	68,9	76,7	80,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : 76,9 % des élèves ont un indice de bien-être compris entre 10 et 12, ce qui signifie qu'ils ont coché au moins 10 réponses positives parmi les 12 questions proposées.

Source : MEN-MESR DEPP - Enquête nationale de victimation en milieu scolaire 2011

Ainsi, 77 % des élèves ont un score supérieur à 9. Les élèves des Rar sont légèrement moins enthousiastes que les autres : ils ne sont que 69 % à avoir un indice aussi haut. Hors Rar, l'écart entre les collèges urbains et les collèges ruraux est assez faible (4 points en faveur de ces derniers). À l'inverse, 4,5 % des élèves ont coché moins de la moitié de réponses positives, alors qu'ils sont 8,5 % parmi les élèves des Rar.

De manière générale, il y a plus d'incivilités dans les collèges relevant de l'éducation prioritaire, mais la démarcation se fait surtout pour les faits de violences graves. Ainsi, un élève sur cinq a déjà été la cible de lancers d'objets en Rar contre moins de un sur six dans les collèges ruraux. En Rar, on compte aussi plus d'élèves menacés avec une arme (5,9 % contre 2,8 % dans les collèges ruraux) et de blessés par arme (4,1 % contre 1,5 %).

Concernant les violences verbales et physiques légères, il n'y a pas de différences significatives entre les déclarations des élèves des Rar et les autres. Les élèves de Rar sont un peu surreprésentés dans les cas de multivictimation modérée, mais pas dans ceux de harcèlement.

Les élèves de l'éducation prioritaire sont 13 % à avoir été obligés de participer à un jeu dangereux, alors qu'ils ne sont que 6 % dans les autres établissements ruraux et 9 % dans les autres collèges urbains. Parmi les différentes catégories de vols présentés, le vol de fournitures scolaires est le plus répandu, 46 % des élèves l'ont déjà subi. Cette proportion atteint 52 % pour ceux scolarisés dans un collège relevant de l'éducation prioritaire.

Le vol d'objet personnel vient ensuite avec 21 % de victimes ; le vol d'argent reste marginal avec moins de 6 % de déclarations. Dans plus de 80 % des cas, les vols ont lieu au sein du collège. Seulement 6 % des

élèves déclarent avoir été menacés pour un vol ou rackettés. Les principaux auteurs cités sont un autre élève du collège (60 % des déclarations) ou un groupe d'élèves du collège (21 % des vols sous la menace et 26 % des rackets). Les élèves des collèges ruraux sont deux fois moins nombreux que ceux des Rar à avoir été menacés (4 % *versus* 8 %). Le racket a lieu le plus souvent au sein du collège (56 % des victimes), et 35 % des élèves rackettés déclarent que l'objet du racket est de la nourriture, 28 % de l'argent et 26 % autre chose.

L'éducation à la santé⁷

Dans les collèges relevant de l'éducation prioritaire, les élèves ont plus souvent accès aux formations d'éducation à la sexualité. Ils bénéficient cependant un peu moins fréquemment d'actions de formation relatives à la consommation d'alcool, la consommation de drogues illicites et la consommation du tabac (*tableau 8*).

L'utilisation d'Internet et la pratique des jeux vidéo est encore un thème émergent, plus souvent proposé dans les collèges qu'ailleurs, mais moins en EP : 59 % des collèges ont fait de la prévention sur les usages d'Internet (contre 40 % environ en lycée), mais ce taux tombe à 48 % en EP. Les collégiens en EP reçoivent un peu moins souvent de formation sur l'éducation au goût (50 % contre 59 % pour l'ensemble des collèges). En revanche, ils sont un peu plus concernés par les actions sur les problèmes de surpoids et d'obésité (72 % contre 69 %).

En matière de prévention liée à la sécurité et aux nuisances, les actions sont généralement moins fréquentes dans les établissements relevant de l'EP (47 % pour la sécurité dans l'établissement par exemple contre 61 % dans l'ensemble des collèges ; 20 % pour la sécurité routière contre 34 % dans l'ensemble des collèges), exception faite du thème du bruit (34 % en EP contre 26 % dans l'ensemble des collèges).

Alexia Stéfanou, DEPP B3

7. Note d'Information 11.17 (voir rubrique « pour en savoir plus »).

TABLEAU 8 – Chefs d'établissement : actions d'éducation à la santé retenues au sein de l'établissement (en %)

France métropolitaine, public

	Collège	LEGT	LP	Éducation prioritaire	Ensemble
Actions d'animation liées à :					
- l'éducation à la sexualité (connaissance du corps, contraception, infections sexuellement transmissibles...)	97	91	95	96	94
- l'éducation à la responsabilité face aux risques (prévention et sécurité civique niveau 1, formation aux premiers secours)	74	77	84	75	77
- l'éducation nutritionnelle (alimentation, goût, surpoids, activité physique...)	88	58	71	85	73
Actions de prévention liées :					
- aux conduites addictives (alcool, drogues illicites, tabac, pratique de jeux vidéo, utilisation d'Internet...)	94	95	99	95	96
- à d'autres conduites à risques (violences, conduites suicidaires, troubles du comportement alimentaire...)	51	49	51	56	50
- à la protection de l'enfance et aux violences intra-familiales	23	11	14	19	17
Journées spécifiques :					
- la journée mondiale de lutte contre le sida	27	65	62	43	50
- la journée des droits de l'enfant	6	4	4	3	5
Autres actions	18	27	23	22	22
<i>Base = 894 chefs d'établissement</i>	347	330	217	108	894

Source : MEN-MESR DEPP

La politique de l'éducation prioritaire (EP)

La politique de l'éducation prioritaire a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaires (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (Rar) et les autres réseaux dits de « réussite scolaire » (RRS). Enfin, depuis la rentrée 2011, le programme « Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (*Vademecum* Programme Éclair). Expérimenté à la rentrée 2010 sur 105 établissements relevant ou non de l'éducation prioritaire (circulaire n° 2010-096 du 7 juillet 2010), il a été étendu à la quasi-totalité des Rar à la rentrée 2011 (245 collèges Rar sur 254 font partie du dispositif Éclair).

pour en savoir plus

- Notes d'Information :

- « Les zones d'éducation prioritaires en 1997-1998 », 98.15, MEN-DPD, mai 1998
 - « Travailler en ZEP », 98.16, MEN-DPD, mai 1998
- « Les réseaux "ambition réussite" - État des lieux en 2006-2007 », 09.09, MEN-DEPP, mai 2009
- « Résultats de la première enquête de victimation au sein des collèges publics au printemps 2011 », 11.14, MEN-DEPP, octobre 2011
 - « L'éducation à la santé dans les établissements du second degré (2008-2009) », 11.17, MEN-DEPP, décembre 2011
 - « L'absentéisme des élèves dans le second degré public en 2008-2009 et 2009-2010 », 11.22, MEN-DEPP, décembre 2011
- « L'éducation prioritaire », *Éducation & formations*, n° 61, MEN-DPD, octobre-décembre 2001
 - « Conditions de scolarisation et facteurs de réussite scolaire », *Éducation & formations*, n° 82, MEN-DEPP décembre 2012
 - *L'état de l'École*, n° 22, MEN-DEPP, octobre 2012
- *Repères et références statistiques*, MEN-DEPP, édition 2013, à paraître

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr